

**Un site internet  
à votre disposition  
24 H / 24 H  
7 JOURS SUR 7**



Muni(e) de votre numéro allocataire et de votre code confidentiel, vous pouvez vous informer sur les prestations servies par votre Caf et télécharger des formulaires de prestations.

Vous pouvez aussi déclarer tout changement de situation, consulter vos derniers paiements, demander une attestation, calculer vos droits, suivre les courriers que vous avez adressés à la Caf ou poser une question.

Des ordinateurs en libre service sont à la disposition des allocataires au siège de la Caf.



Service communication Caf de la Savoie - mars 2014 - 100 ex. - Crédit photos : Phovoir



**Gagnez du temps !**

**Remplissez  
votre déclaration  
trimestrielle Rsa sur**

**www.caf.fr  
rubrique « Mon Compte »**

**Pour bénéficier du Rsa,  
vous devez remplir  
votre déclaration  
trimestrielle  
dès réception,  
même si vous n'avez  
aucun revenu.**

**C'est simple, rapide et  
sûr !**

**Attention !**

**Si vous ne remplissez pas  
votre déclaration  
trimestrielle,  
le versement du Rsa  
sera interrompu.**



**Vous bénéficiez du Rsa ?**

**Faites votre déclaration  
trimestrielle en ligne sur  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

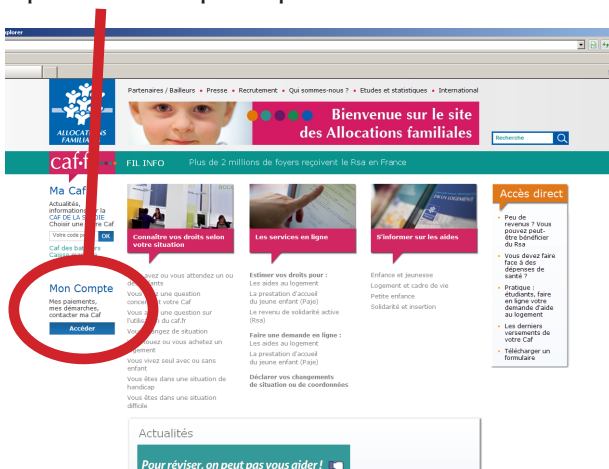


## 1/ Connectez-vous au site internet



## 2/ Cliquez sur la rubrique « Mon compte »

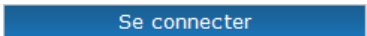
La déclaration des ressources trimestrielles RSA est accessible dans l'espace « Mon compte », depuis la page d'accueil du site Internet www.caf.fr ou via le bouton « Mon compte » de chaque espace.



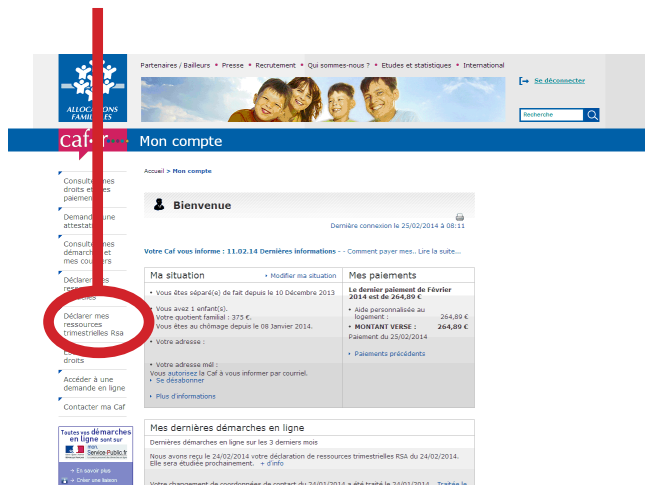
## 3/ Pour cela, identifiez-vous en saisissant :

- Le code postal de votre lieu de résidence,
- Votre numéro d'allocataire,
- Votre code confidentiel,
- Votre date naissance (jour et mois).

Et cliquez sur :



## 4/ Cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles Rsa », dans l'espace gauche de navigation.



Prenez connaissance des conditions et de la valeur juridique de cette démarche. Cochez la case « J'ai pris connaissance des conditions d'accès et des modalités de télé-déclaration », puis cliquez sur « Validez ».

Les écrans de présentation de votre situation familiale et professionnelle s'affichent.

## 5/ Vérifiez bien les informations enregistrées, et signalez-nous tout changement de situation concernant :

- > votre situation familiale,
- > votre situation professionnelle,
- > votre situation si vous êtes un travailleur indépendant.

## 6/ Saisissez vos ressources :

- > vos revenus
- > vos pensions
- > vos indemnités
- > vos autres revenus
- > la fin de perception d'une de ces ressources ou
- > aucune ressource

## 7/ Un écran affiche maintenant un récapitulatif de votre déclaration :

Pour modifier votre déclaration, cliquez sur le libellé de la rubrique à modifier.

## 8/ Confirmez et transmettez votre déclaration en cliquant sur :



## 9/ Vous êtes invité(e) à télécharger et à enregistrer ou imprimer le récapitulatif au format PDF.

**Merci d'avoir télédéclaré vos ressources.**  
**Cette démarche est à effectuer tous les 3 mois.**